

## Votre retour des élu-es SUD au Comité Social d'Administration

Jeudi 26 septembre, la délégation SUD a porté votre voix lors de la réunion du CSAE au siège de l'INRAE à Paris. Retour sur quelques points abordés en séance :



### Jusqu'à l'épuisement ?

Personnel au pouvoir d'achat en baisse et qui travaille beaucoup... trop. SUD a relayé avec les autres organisations syndicales les alertes sur les risques d'épuisement des personnels, associés à la mise en place des nouveaux outils, Sifac, Notilus et Preventeo.

D'autre part, le Rapport Social Unique 2023 (ex-bilan social) présenté en séance montre [comme celui de 2022](#) des chiffres très inquiétants sur la charge de travail pour certain-es collègues à l'INRAE : 17 742 jours de congés perdus, soit 1,36 jour par agent-e qui n'est ni pris, ni même alimenté en compte épargne temps. En comptant en plus les heures supplémentaires, on arrive à un total de 349 ETPT de travail supplémentaire fait par les agent-e-s.

Une [motion](#) proposée par SUD a été votée à l'unanimité des élu-es demandant à la direction de l'institut de protéger les salarié-es, notamment les précaires : doctorant-es, post-doc et CDD qui sont souvent les plus défavorisé-es sur ces aspects car n'osant pas faire respecter leurs droits et soumis-es à la pression générale du rendement scientifique.

### Les chiffres du télétravail

Sur le télétravail, nous avons renouvelé notre [demande de mai à la DRH](#) pour obtenir un tableau complet de bilan du télétravail (cf. [Aessentiel](#) du 10 juin) avec deux lignes supplémentaires : nombre total de jours télétravaillés par corps ET nombre moyen de jours télétravaillés par corps ramené à l'effectif total du corps ?

Il est important que le collectif INRAE partage la vérité sur les chiffres du télétravail par corps : certes, pour la communication institutionnelle 75% du personnel INRAE télétravaille, mais l'accès au télétravail est-il bien partagé ? Non, notre estimation donne en moyenne 1,7 jour par an de télétravail pour les AT et 64 jours pour les IR ! Et le personnel des UE comme grand absent !

### Équité dans la revalorisation des CDD

SUD a questionné l'inégalité de traitement des collègues contractuel-le-s recruté-e-s avant le 1er janvier 2024, qui se voient refuser l'alignement de leur rémunération sur la nouvelle grille des salaires des CDD. Si la note de service n'oblige pas cet alignement, rien ne l'interdit. Or, certaines unités ont reçu la consigne de ne pas procéder à la revalorisation de contrats en cours, malgré le souhait de la direction et de l'encadrement et la capacité financière de l'unité. Pourquoi donc ne pas appliquer les mêmes règles à toutes les unités qui souhaitent procéder à cette revalorisation et informer celles qui en avaient été empêchées ?

La DG est restée sourde à cette demande portée par la CGT et SUD, considérant le phénomène comme 'pas massif', refusant le 'cas par cas' et l'éventualité d'une pression financière reportée sur les unités. Les exemples précis soulevés par les OS n'ont pourtant pas manqué. En respect du principe fondamental du droit du travail ('à travail égal, salaire égal'), SUD continuera à porter cette revendication. L'établissement ne peut se préoccuper de son attractivité sans avoir un regard complet sur ce qui incite son personnel précaire à démissionner pour aller ailleurs.

### Déblocage du conseil médical

Le conseil médical est une nouvelle instance créée en application d'un arrêté du 21 septembre 2022. SUD a tenu à ce que des règles soient respectées pour garantir un examen correct des dossiers, pour le respect des procédures et avant tout celui des agent-e-s concernées. Constatant le blocage du Conseil médical qui pénalise le suivi des dossiers des collègues, SUD a demandé et obtenu la tenue d'une réunion spécifique sur le sujet avec les membres du conseil, l'administration et les organisations syndicales.

## Code de conduite et liberté de parole

Un projet de note de service intitulée *Dispositif d'urgence et de crise au sein d'INRAE* a attiré notre attention. Sans faire de procès d'intention à la DG, SUD est particulièrement vigilant sur le possible dévoilement de nos procédures dans une période inquiétante de réduction des libertés. Avec l'extrême droite en embuscade et les franges les plus jusqu'au-boutistes du syndicalisme agricole si proches d'obtenir le Ministère de l'agriculture, n'enfermons pas la liberté de parole. Nous avons interrogé la DG sur les termes « attaque à l'image », « fort enjeu médiatique », « préparation des communiqués de presse, élaboration des éléments de langage » du texte. Cette NS et les interprétations qui pourront en être faites ne risquent-elles pas de rentrer en contradiction avec un autre document présenté en CSAE, le 'Code de Conduite Anticorruption' ? Celui-ci réaffirme, notamment, le « signalement au travers du dispositif de lanceurs d'alerte interne ».

Cette NS donne tout le pouvoir à la direction et ne mentionne ni le personnel ni ses représentant-e-s dans le fonctionnement et les décisions qui pourraient être prises. Bon exemple de négociation en instance : au vu des nombreuses contributions des élu-es du personnel, la NS sera modifiée pour un vote en novembre.



## Ecophyto 2030, quelle réponse Inrae ?

Malgré toutes les alertes scientifiques, le gouvernement a sacrifié le bien commun sur le plan Ecophyto en changeant d'indicateur de suivi de l'application des pesticides, à la satisfaction de la FNSEA et du [lobby des pesticides](#). En avril, le ministère de l'Agriculture lançait « une mission avec l'Inrae » avec pour objectif « l'amélioration » de l'indicateur HRI-1 choisi pour être le nouvel indicateur du plan Ecophyto 2030, en lieu et place du Nodu [Cf. Stratégie Ecophyto 2020, § 5.3.2.](#) En ces temps très incertains où le service public doit défendre quoi qu'il en coûte l'intérêt général (santé, eau, biodiversité) pour produire sans détruire, nous avons questionné la DG sur sa réponse au ministère. Faute de retour, vos élu-e-s SUD y reviendront lors du Conseil d'Administration d'octobre.



## Reprendre l'offensive

Nous vous le partageons jeudi, nous avons rappelé en ouverture de la réunion les motivations de la journée intersyndicale du 1er octobre. Dans un contexte de criminalisation et de généralisation des procédures-baillon envers les mouvements sociaux et écologiques, mobilisons-nous pour faire entendre vos revendications prioritaires : [retraites, salaires, services publics](#)! Avec le premier budget annoncé à la baisse d'un gouvernement, de fait sous tutelle d'un parti d'extrême droite peu enclin à financer le progrès de la connaissance via l'ESR, nous espérons que 2025 ne soit pas l'année de la noyade.

Et pour se renseigner, s'impliquer, se syndiquer :

